

## SUBVENTIONS DEPARTEMENT NIÈVRE : JANVIER 2026

NOM DISPOSITIF	OBJECTIFS	TERRITOIRE ELIGIBLE	TYPE AMENAGEMENT ET MONTANT AIDES	PRINCIPES	TYPES D'AIDES <b>Investissement</b>	LIENS
<b>DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - (DETR)</b>	Soutenir les projets d'investissement des collectivités dans un cadre défini par une commission d'élus.	Toutes les communes <2000 habitants - les communes entre 2001 et 20000 habitants dont le potentiel financier moyen par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de métropole - EPCI < 75000 habitants.		Les demandes de subventions >100000€ seront soumis à la comission des élus pour avis consultatif.	de 20 à 60 % (taux moyen en 2021 : 38.96%)	<a href="https://www.nievre.gouv.fr/Demarches/Collectivites-locales/Institutions-et-moyens/Moyens-des-collectivites/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-dotation-de-soutien-a-l-investissement-local">https://www.nievre.gouv.fr/Demarches/Collectivites-locales/Institutions-et-moyens/Moyens-des-collectivites/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-dotation-de-soutien-a-l-investissement-local</a>
PROJETS STRUCTURANTS			Projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique - Opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural - Maison de santé - cabinet médical - Ingénierie territoriale : conception et études, aides au montage des dossiers d'appels à projets lancés par l'Etat, prestations intellectuelles d'assistance à un projet - Etudes préalables à la mise en oeuvre d'un PLU, PLU ou Carte communale. Réhabilitation, extension ou création d'aires.			
EQUIPEMENT NUMERIQUES			Equipement de base par classe (vidéoprojecteur, PC portable, Clavier, souris, connexion internet. (max : 960€) - Equipement par école : tablettes, meubles rangement, système de partage et projection collective des écrans (max 4480€) - Acquisition d'un système de visio ou audioconférence (seuil : 2000€).			
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			Patrimoine bâti (seuil : 5000€) - Loisirs, sport et tourisme (seuil : 5000€) - Sécurité routière (seuil : 5000€) - Eau et assainissement (seuil : 5000€) - Traitement des ordures ménagères et déchets (seuil : 5000€) - Embellissement des bourgs (seuil : 5000€) - Espaces verts et matériel de déneigement ( seuil : 1500€).			
<b>DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)</b>		Toutes communes, EPCI et PETR	Rénovation thermique, développement des énergies renouvelables - Mise aux normes, sécurisation des équipements publics - Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de la construction de logements - développement numérique - Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires - Réalisation d'hébergements et d'équipements publics.		soumise au préfet de région	